

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 58

Juin 2020

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ce numéro de rentrée électorale traitera des points suivants :

1. L'installation du conseil municipal,
2. L'élection du maire,
3. L'élection des adjoints,
4. La constitution des commissions et de leurs responsables,
5. Les résultats financiers 2019 et leurs affectations,
6. Le budget primitif 2020,
7. Les taux d'imposition 2020,
8. L'acquisition des murs de la boulangerie,
9. COVID-19, masques et visières,
10. La réouverture au public de la mairie et de l'agence postale,
11. L'installation d'un panneau STOP sur la RD 45,
12. Festivités du 14 juillet,
13. La fermeture du pont.

1 – La procédure d'installation du conseil devait impérativement se dérouler entre le samedi 23 mai et le jeudi 28 mai 2020 avec possibilité de tenir cette réunion dans un lieu différent de celui de la mairie afin de permettre de respecter les mesures barrières (espace de 4m² par élu).

Ainsi après avoir informé le Préfet, cette séance s'est tenue à la salle polyvalente le samedi 23 mai, espace idéal pour respecter les règles sanitaires (superficie de la salle 100 m²).

2 – Alain DROIN le maire sortant a été unanimement réélu.

3 – Le 1^{er} adjoint, Franck LAROCHE a également été réélu unanimement à ce poste.

Quant au second adjoint, ce poste a été dévolu à Marjorie MOLUSSON, seule candidate par 10 voix pour et une voix à Nathalie OUDIN qui ne s'était pas portée candidate.

4 – 8 commissions ont été constituées dont :

Commission financière et budgétaire (établissement des budgets, suivi et exécution budgétaire notamment)

- *Responsable titulaire* : Marjorie MOLUSSON
- *Responsable suppléant* : Virginie BEAUCOURT
- *Membres* : Franck LAROCHE, Maxime DAL DEGAN, Louis ALEKSANDROSKI

Commission structures et travaux, urbanisme intra-muros (entretien et agencement des bâtiments, travaux, voirie municipale, éclairage public, ERDF...)

- *Responsable titulaire* : Louis ALEKSANDROSKI
- *Responsable suppléant* : Sylvain JACQUINOT
- *Membres* : Marjorie MOLUSSON, Jean-Marc BAILLY, Firmin MAURICE, Franck LAROCHE

Commission environnement extra-muros (entretien des voies, chemins, réseaux, bois, forêt, agriculture, viticulture, responsable cadastral)

- *Responsable titulaire* : Franck LAROCHE
- *Responsable suppléant* : Nathalie OUDIN
- *Membres* : Virginie BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN, Sylvain JACQUINOT, Firmin MAURICE, Marjorie MOLUSSON

Commission décoration, environnement ornemental, communication (décoration du village, respect de l'environnement, illuminations, communication, médias, information, bulletin municipal)

- *Responsable titulaire* : Sabine ALEKSANDROSKI
- *Responsable suppléant* : Sylvain JACQUINOT
- *Membres* : Virginie BEAUCOURT, Jean-Marc BAILLY, Nathalie OUDIN, Louis ALEKSANDROSKI

Commission animation, fêtes (organisation des fêtes 14 juillet, 8 mai, 11 novembre, le cas échéant fête patronale)

- *Responsable titulaire* : Louis ALEKSANDROSKI
- *Responsable suppléant* : Virginie BEAUCOURT
- *Membre* : Jean-Marc BAILLY, Marjorie MOLUSSON, Franck LAROCHE
- *Jumelage* : Nathalie OUDIN

Commission jeunesse/sports, relations école, parents d'élèves (interface municipalité/directeur école, périscolaire, coopérative scolaire)

- *Responsable titulaire* : Nathalie OUDIN
- *Responsable suppléant* : Marjorie MOLUSSON
- *Membres* : Maxime DAL DEGAN, Sylvain JACQUINOT

Commission d'aide sociale (CCAS) (fonds d'aide sociale, secours d'urgence, organisation repas des séniors)

- *Responsable titulaire* : Virginie BEAUCOURT
- *Membres* : Sabine ALEKSANDROSKI, Marjorie MOLUSSON, Louis ALEKSANDROSKI

Il faut savoir que cette commission est composée, à parité, de 4 membres élus et 4 non élus ayant accepté cette fonction à savoir mesdames Sabrina AUBRY, Amélie GASSER, Béatrice ROBIN et Martine SABATIER.

Commission d'ouverture des plis (marché publics, appel d'offres, cahier des charges...)

- *Membres titulaires* : Louis ALEKSANDROSKI, Franck LAROCHE, Maxime DAL DEGAN
- *Membres suppléants* : Firmin MAURICE, Sylvain JACQUINOT, Jean-Marc BAILLY

Le maire assistant de droit à toutes les commissions.

5 – Au titre du seul exercice 2019, le budget principal a dégagé un excédent de fonctionnement de : 91 258,80 € auquel il convient d'ajouter le report du résultat antérieur excédentaire 2018 soit 94 671,29 € dégageant ainsi un excédent cumulé de 185 930,09 €. Néanmoins il convient de prélever sur cet excédent le déficit d'investissement 2019 soit 63 927,87 €, ainsi l'excédent net reporté s'élève à 122 002,22 €.

Ce montant étant pratiquement intégralement affecté pour autofinancer les dépenses d'investissement 2020. Ce résultat a été unanimement approuvé par le conseil.

6 – Le budget primitif 2020 a été arrêté :

- Pour la section de fonctionnement à hauteur de 486 756 €
- Pour la section d'investissement à hauteur de 335 539 €

Également voté à l'unanimité par le conseil municipal.

7 – Comme nous nous étions engagés les taux d'imposition communaux 2020 à savoir, la taxe foncière bâti d'une part et la taxe foncière non bâti d'autre part sont identiques à ceux pratiqués en 2019 tel que le démontre le tableau ci-après

	Communale		Moyenne	
	2019	2020	Nationale 2019*	Départementale 2019*
TFB	18,76	18,76	21,59	21,15
TFNB	25,78	25,78	49,72	46,43

*2020 non parvenue

Depuis cette année la taxe d'habitation n'est plus prélevée par la commune.

8 – Lors de cette même séance, sur proposition du maire, le conseil a unanimement voté la décision d'acquérir les "murs" de la boulangerie et des ses annexes à hauteur de 60 000 €, frais notariés en sus, somme négociée précédemment avec les actuels propriétaires, M. et Mme Didier Mallet. Quand cette opération sera terminée, la commune disposera de l'ensemble des biens meubles et immeubles (fonds de commerce, matériels, "murs") et ainsi offrir à un éventuel repreneur des conditions financières optimales. A ce propos un appel à candidature va être prochainement lancé dans la presse locale, la chambre des métiers, les journaux professionnels.

9 – Nous venons de procéder à la seconde distribution de masques chirurgicaux au domicile de chacun des administrés soit plus de 2 800 masques au total des deux distributions. Il semblerait que cette initiative ait été appréciée, si l'on en croit certains "retours". Parallèlement la commune a également distribué des visières pour les enfants de l'école, les enseignants, le personnel communal et les personnes présentant un risque potentiel lié notamment à l'âge, la situation de handicap et pour certains la solitude. Il faut savoir qu'il reste un stock de masques et visières que nous tenons à la disposition de tous, à la seule condition cette fois d'en faire la demande auprès du secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

10 – A ce propos, l'agence postale et le secrétariat de mairie seront de nouveau accessibles au public dès le mardi 02 juin 2020 avec néanmoins comme obligation non négociable et impérieuse : **le port du masque**.

11 – Vous avez pu constater depuis quelques semaines, l'installation de panneaux STOP sur la départementale 45 à hauteur de la rue Neuve du Prieuré. A cela deux raisons, la première la visibilité est quasiment nulle à cette intersection, et c'est miracle, qu'un accident ne se voit jamais produit à cet endroit, la seconde, obliger les automobilistes à ralentir et s'arrêter et ainsi limiter la vitesse sur cette portion de départementale où certains conducteurs la considèrent comme une "rocade" et où la vitesse dépasse largement celle autorisée en ville (50 km).

12 – comme on pouvait s'y attendre, les festivités au 14 juillet seront malheureusement cette année annulées donc pas de restauration, de buvette, de jeux, de concours, etc. Nous sommes évidemment les premiers désolés car cette journée est empreinte de convivialité, de sourires, de gaieté, destinés à satisfaire petits et grands.

Quant au feu d'artifice, il est également très compromis, la décision sera prise début juin compte tenu des orientations ministérielles en la matière, concernant les rassemblements et la promiscuité générée, obstacle au respect de la distanciation sociale.

13 – Nous voudrions conclure cet "Infos en Bref" en évoquant la fermeture du pont. Il va de soi que nous comprenons parfaitement les grandes difficultés que va générer cette fermeture intégrale pendant 4 mois, notamment au moment des moissons et plus encore des vendanges.

Mais nous tenons à vous informer que ces travaux, de l'avis même des experts (les vrais), et non pas ceux qui comme d'habitude ont un avis sur tout, en pensant détenir la science infuse donc la vérité, sont une nécessité impérieuse. En effet le report, ne serait-ce que d'une année serait pour le moins très hasardeux et qu'il était manifestement grand temps, compte tenu de l'état de dégradation de cette structure très avancé, d'y remédier. Il en va de la sécurité de tous y compris d'ailleurs des éternels détracteurs, et que la mise en danger de la vie d'autrui, ne supporte aucun compromis, ni aucune décision aléatoire.

Toutefois, nous mettons tout en œuvre pour tenter de rendre les chemins d'accès utilisés (et notamment celui qui relie le haut de la "route de Viviers" à la route de Chemilly en contrebas) praticables, carrossables, permettant ainsi de raccourcir quelque peu le kilométrage supplémentaire infligé à celles et ceux qui n'ont pas d'autres alternatives que d'emprunter quasi journallement les déviations imposées.

Nous tenons néanmoins à remercier celles et ceux qui comprennent malgré tout que ces travaux, bien que tombant à un mauvais moment, (mais qui pouvait prévoir que cette pandémie allait entraîner la cessation quasi-totale des activités pendant plus de 2 mois) sont le prix à payer pour assurer notre sécurité.

Le Maire,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux.

